



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE

**Lundi 23 janvier 2017**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>17</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>1</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>22</i>

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le seize janvier, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

### Présents :

Mmes Dominique BLAISE, Marie-Louise CARLES, Ghislaine CRAYSSAC, Danièle KAYA VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARIJAC, Magali POQUET, Régine de RODAT, Francine TEISSIER ;

MM. Francis AZAM, Daniel BOUSQUET, Marc HENRY-VIEL, Francis LAVAL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Marc ROUANET

### Absents-excusés :

Mme Arlette CARRIE (procuration à Mme Francine TEISSIER)

Mme Françoise GALEOTE (procuration à M. Marc ROUANET)

Mme Huguette THERON CANUT (procuration à Mme Marie-Louise CARLES)

M. Edmond ROUTABOUL (procuration à M. Marc HENRY-VIEL)

M. Martial VIALARET (procuration à Mme Danièle KAYA VAUR)

### Absent non-excusé :

M. Brice DELMAS

Secrétaire de séance : M. Marc HENRY-VIEL a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, madame le maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30 minutes.

\*\*\*\*\*

## **1. ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

### ***A) Inscription d'un dossier supplémentaire à l'ordre du jour***

Mme le maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire :

« VALIDATION DE LA DÉCISION DU MAIRE N° 2017-005 PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE DÉPENSES IMPRÉVUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2016 ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne l'autorisation d'inscrire ce dossier supplémentaire à l'ordre du jour.

### ***B) Élection du secrétaire de séance***

M. Marc HENRY-VIEL est élu secrétaire de séance par ses pairs.

### ***C) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016***

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016 est présenté aux conseillers municipaux pour approbation.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## 2. ACTES DE GESTION DU MAIRE

Madame le maire présente les décisions prises par délégation du conseil municipal, à savoir :

<i>Décisions</i>	<i>Dates</i>	<i>Objets</i>
2016-044	13/12/2016	Signature de l'avenant n° 2 au lot n° 01 du marché public de prestation de transport collectif de personnes hors transports urbains & scolaires avec la SAS RUBAN BLEU Autocars
2016-045	13/12/2016	Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 02 du marché public de prestation de transport collectif de personnes hors transports urbains & scolaires avec la SAS RUBAN BLEU Autocars
2016-046	15/12/2016	Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour l'aménagement fixe de la médiathèque avec l'entreprise LAUSSEL & FAU
2016-047	16/12/2016	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente LAURENT / Consorts FAYEL
2016-048	26/12/2016	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente PICOU / PROCIVIS SUDE MASSIF CENTRAL PROMOTION
2017-001	11/01/2017	Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché public pour la mise aux normes de l'espace sportif Georges BRU avec l'entreprise SARL Jean-Pierre BOISSONNADE
2017-002	11/01/2017	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente ROUZIES / Consorts CANIVENQ
2017-003	12/01/2017	Signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la mise aux normes AD'AP du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE avec le groupement François POUX Architecte / OCD Groupe
2017-004	13/01/2017	Signature du lot n° 1 relatif au marché public de travaux de sécurisation périmétrique du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE avec l'entreprise IZARD BTP

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'exercice de la délégation qu'il a consentie au maire.

## 3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES AD'AP DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC PIERRE LOUBIERE (PHASE N° 1 : ÉCOLE MATERNELLE)

Madame le maire, rapporteur, souligne que la Commune d'Olemps connaît depuis quelques années une accélération de son développement. Le nombre de projets immobiliers en cours en témoignent. Ces projets vont à terme attirer de nouvelles populations.

L'arrivée de ces nouvelles populations va impacter le fonctionnement du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE où le nombre d'enfants inscrits va connaître une forte augmentation. D'ores et déjà, 30 nouveaux enfants sont attendus à l'école maternelle dès la rentrée scolaire 2017 / 2018 en petite section.

En outre, après analyse du patrimoine scolaire bâti par le bureau d'études BETEM, les bâtiments scolaires nécessitent une mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Pour répondre à ces deux impératifs dans un cadre budgétaire contraint, la Commune d'Olemps envisage un agrandissement du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE et sa mise aux normes dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). Ce chantier sera étalé sur 2 exercices budgétaires. La première phase programmée en 2017 concernera l'école maternelle, l'école primaire sera concernée en 2018.

En 2017 seront programmés les travaux suivants pour l'école maternelle :

- Agrandissement de la salle de jeux sur la cour : surface environ 100,00 m<sup>2</sup> ;
- Création de nouveaux sanitaires conformes aux règles d'accessibilité et de sécurité ;
- Création d'un préau : surface de 85,00 m<sup>2</sup> ;
- Création d'un local de réserve : surface de 10,00 m<sup>2</sup> ;
- Réaménagement du hall d'accueil en individualisant les accès école maternelle / école primaire.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 348.334,00 € HT (maîtrise d'œuvre incluse) pour la phase n° 1 correspondant à l'école maternelle.

Ces travaux débuteront au printemps 2017 pour une livraison en septembre 2017.

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017, sachant que la Commune a déjà formulé une demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de Rodez Agglomération pour cette opération d'investissement.

Madame le maire propose en conséquence d'arrêter le plan de financement de la manière suivante :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
Création salle de jeux	130.000,00 €	Etat - DETR 2017 (27,46 %)	95.654,20 €
Création d'un préau	51.000,00 €	Rodez Agglomération (52,54 %)	183.013,00 €
Création d'un local de réserve	12.000,00 €	Fonds propres Commune (20 %)	69.666,80 €
Création de nouveaux sanitaires	57.600,00 €		
Réaménagement et mise aux normes des sanitaires existants	15.000,00 €		
Réaménagement hall accueil	21.000,00 €		
Maîtrise d'œuvre	51.588,00 €		
Divers et imprévus	10.146,00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>348.334,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>348.334,00 €</b>

Madame le maire demande aux conseillers d'approuver la phase n° 1 d'agrandissement et de mise aux normes AD'AP du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE concernant l'école maternelle, de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus, d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2017 et de l'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 95.654,20 €.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet d'agrandissement et de mise aux normes AD'AP du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE (phase n° 1 : école maternelle) ;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2017 ;
- ✓ Autorise madame le maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 95.654,20 € ;
- ✓ Dit que ce dossier de demande de subvention est classé prioritaire (1 / 3).

#### 4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES PEYRIÈRES

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la Commune d'Olemps envisage de procéder à la réfection de la Rue des Peyrières.

Cet axe principal, ancienne route départementale, dessert du Nord au Sud, l'ensemble de l'agglomération d'Olemps. Le long de cet axe, qui débute au niveau du rond-point de la mairie, se situent l'ensemble des centres d'intérêts et de vie de la population (parc public, Salle 7 / 77, Espace sportif Georges BRU, groupe scolaire public Pierre LOUBIERE, Place de la Fontaine avec ses commerces, ...) et se termine dans le Vieil Olemps au niveau de la Place de la Croix où se trouve une croix classée aux Monuments Historiques.

Cet axe communal très emprunté montre aujourd'hui des signes de fatigue de la chaussée et de la structure liés à l'importance du trafic routier. Une rénovation de l'ensemble sur une distance d'un kilomètre s'avère nécessaire.

En parallèle, le trottoir entre la Mairie et le Centre urbain (à droite en direction du Centre urbain) à destination des piétons sera également remis en état.

Cette opération d'investissement s'élève à 123.100,00 € HT.

Ces travaux d'entretien et de remise en état permettront d'améliorer tant la sécurité routière que le cadre de vie des habitants.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017.

Madame le maire propose en conséquence d'établir le plan de financement de cette opération d'investissement de la manière suivante :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
Réfection de la voirie	97.800,00 €	DETR 2017 (30 %)	36.930,00 €
Réfection des trottoirs	25.300,00 €	Fonds propres (60 %)	86.170,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>123.100,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>123.100,00 €</b>

Madame le maire demande aux conseillers municipaux d'approuver la réfection de la Rue des Peyrières, de valider le plan de financement tel que détaillé ci-dessus, d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2017 et enfin de l'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 36.930,00 €.

M. Michel PELLETIER demande si des travaux en matière d'éclairage public sont prévus sur ce chantier, notamment un relampage en LED.

Mme Sylvie LOPEZ lui répond que non.

M. Marc HENRY-VIEL demande quelle est la longueur des travaux et si les arbres existants seront maintenus, notamment sur le trottoir qui va être refait.

Mme Sylvie LOPEZ lui répond que la longueur de voirie reprise est d'un kilomètre et que les arbres existants sur le trottoir qui sera réaménagé seront conservés.

Mme Magali POQUET demande si l'arrêt de bus « Place de la Fontaine » sera refait.

Mme Sylvie LOPEZ lui répond que des contacts ont été pris avec les services de Rodez Agglomération pour la mise aux normes d'accessibilité de cette station de bus.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve la réfection de la Rue des Peyrières ;
- ✓ Valide le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2017 ;
- ✓ Autorise madame le maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 36.930,00 € ;
- ✓ Dit que l'ordre de priorité de la demande de subvention est fixé comme suit : 2 / 3.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR LA RÉFECTION DES COURTS EXTÉRIEURS DE TENNIS D'OLEMPS**

Madame le maire informe que la Commune d'Olemps envisage de procéder à la réfection des courts extérieurs de tennis situés à Puech Guilhem à Olemps.

Ces installations sportives en plein air datent d'une vingtaine d'années et ont connu en 2008 une réfection peinture. Néanmoins, ces installations ont subi l'épreuve du temps et nécessitent une remise aux normes.

Les travaux envisagés consistent en la dépose de la clôture existante, grillages et poteaux, la destruction de la double dalle béton existante, la recomposition de la dalle avec un revêtement en résine synthétique, ainsi que le renouvellement des équipements sportifs et des clôtures.

Dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée, la Commune d'Olemps a retenu l'entreprise EIFFAGE Route Sud-Ouest pour un montant de 106.637,90 € HT.

Ce projet d'investissement est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017.

Madame le maire propose en conséquence d'établir le plan de financement de cette opération d'investissement :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
Réfection courts de tennis	106.637,90 €	DETR 2017 (40 %)	42.655,16 €
		Fonds propres (60 %)	63.982,74 €
<b>TOTAL :</b>	<b>106.637,90 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>106.637,90 €</b>

Madame le maire invite les conseillers municipaux à valider le projet de réfection des courts extérieurs de tennis, à valider le plan de financement détaillé précédemment, d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2017 et enfin de l'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2017 d'un montant de 42.655,16 €.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet de réfection de courts extérieurs de tennis d'Olemps ;
- ✓ Valide le plan de financement de cette opération d'investissement présenté précédemment ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2017 ;
- ✓ Autorise madame le maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2017 d'un montant de 42.655,16 € ;
- ✓ Décide que l'ordre de priorité de ce dossier de demande de subvention est fixé comme suit : 3 / 3.

## **6. VALIDATION DE LA DÉCISION DU MAIRE N° 2017-005 PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE DÉPENSES IMPRÉVUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2016**

M. Francis AZAM, rapporteur, informe les conseillers municipaux que le 17 janvier 2017, madame le maire a pris une décision portant virement de crédits de dépenses imprévues de la section de fonctionnement en section d'investissement au Budget Primitif 2016, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2322-1 & L2322-2) et la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Cette décision a été prise à la demande de la Trésorerie Principale de Rodez afin de régulariser un dépassement de crédit budgétaire au chapitre 23 en dépense d'investissement et de permettre le remboursement à Rodez Agglomération d'un dégrèvement fiscal obtenu par un pétitionnaire au titre de la taxe d'aménagement.

Le virement de crédits depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » ne nécessite pas de délibération préalable, mais doit ensuite être présenté au conseil municipal pour validation, ce qui lui confère le caractère de décision modificative au budget.

M. Francis AZAM présente la décision prise le 17 janvier 2017 qui est annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal est invité à valider la décision du maire n° 2017-005 portant virement de crédits de dépenses imprévues de la section de fonctionnement en section d'investissement au Budget Primitif 2016.

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la décision du maire n° 2017-005 portant virement de crédits de dépenses imprévues de la section de fonctionnement en section d'investissement au Budget Primitif 2016 et lui confère le caractère de décision modificative au Budget Primitif 2016.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 50.

\*\*\*\*\*

Prochain conseil municipal : lundi 13 mars 2017 à 20 heures 30.

\*\*\*\*\*